Image not found or type unknown

Délais de prescription pour dette

Par **Johiciy**, le **07/05/2019** à **10:35**

Bonjour à vous.

Es ce que la mairie peut saisir des frais périscolaire (cantine), à une personne au chômage 17 ans après ?

En effet la mairie de ma ville réclame depuis 1 semaine à ma mère qui est au chômage actuellement une note de 1000 euros majorée datant de 2002 concernant mes repas de cantine. Ça fait plus de 20 ans qu'on est dans la même ville et plus de 14 ans dans le même logement et on a jamais été contacté.

Par **Visiteur**, le **07/05/2019** à **11:16**

Bonjour

Sauf erreur, l'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des régions, des départements, des communes et des établissements publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés